

La suspension agit plutôt à la façon d'un excitant quoiqu'elle n'aille point jusqu'à rendre les réflexes aux tabétiques, et il y aurait une contre-indication manifeste dans le cas de paraplégie spasmique.

Nous avons également appliqué la suspension dans une maladie plus voisine de l'ataxie locomotrice : c'est l'ataxie dite héréditaire ou de Friedreich, où les symptômes tabétiques se combinent avec les symptômes de la sclérose en plaques : c'est une maladie de famille qui débute souvent vers l'âge de 5 ou 6 ans, et dont l'évolution est rapide : pas de signe de Romberg, pas de douleurs fulgurantes. Les symptômes céphaliques, nystagmus, tremblement de la tête, embarras de la parole, incoordination motrice des membres supérieurs et inférieurs : la lésion de la moëlle porte non-seulement sur les cordons postérieurs ; mais en outre sur les cordons latéraux.

M. Blocq a appliqué la suspension à une jeune fille atteinte de maladie de Friedreich. Elle a aujourd'hui 15 ans et c'est à 8 ans que sa maladie a commencé. Elle porte, comme il est assez ordinaire, une scoliose et un pied-bot ; elle a du nystagmus, et la parole est encore un peu scandée, le signe de Romberg persiste ; mais les autres phénomènes se sont singulièrement amendés, la marche qui était tout-à-fait désordonnée est redevenue facile, les mouvements intentionnels des membres supérieurs, qui étaient considérablement pervertis, sont redevenus assez parfaits pour que la jeune fille puisse porter un verre plein d'eau à sa bouche sans encombre, et même reprendre ses leçons de piano.

Dr J. LABERGE.

---

### **L'Hypnotisme et les états analogues au point de vue medico-légal.**

---

*Les états hypnotiques et les états analogues, les suggestions criminelles, cabinets de somnambules et sociétés de magnétisme et de spiritisme, devant la loi, par le Dr GILLES DE LA TOURETTE, ancien interne des hôpitaux de Paris et de la Salpêtrière, préparateur du cours de médecine légale à la Faculté, avec une préface par le PROFESSEUR BROUARDEL, professeur de médecine légale à la Faculté.*

Qui aurait cru qu'à la fin du dix-neuvième siècle, dans une ville éclairée telle que Montréal, un certain Dr Citron aurait pu, au moyen d'annonces pompeuses de prétendues guérisons obtenues par l'imposition des mains et au moyen de passes magnétiques, soutirer l'argent d'un grand nombre de victimes en leur promettant une guérison